
Commission Fédérale Formation

Présidente : Christelle BONAVIDA

DTN : Stephen LESFARGUES

Responsable de l'INFBS : Eric DEDIEU (2022)/Aina RAJOHSON (depuis le 01/01/2023)

Objet : Rapport à l'Assemblée Générale 2023

Bilan d'activité

Les formations sont gérées par l'INFBS. La commission a fait un bilan intermédiaire le 22 juillet en distanciel (cf. Réunion CFF 21 juillet 2022). Ci-après sont synthétisés les actions principales de cette année 2022.

Gestion administrative

Sur l'année 2022, Eric DEDIEU a assuré la gestion administrative de toutes les formations fédérales (officiels, commissaires techniques, amateurs et entraîneurs) et de la 3^{ème} session de DEJEPS, Lahcène Benhamida celle du 1^{er} CQP. Eric Dedieu n'ayant pas reconduit pour l'année 2023 la convention le liant à l'INFBS, Aina Rajohnson a progressivement pris son relais dans la coordination et l'administration de l'INFBS et la gestion du 2^{ème} CQP avec Lahcène Benhamida. Le tuilage n'a pu réellement mis être en œuvre qu'une fois la certification Qualiopi obtenue. Cette transition a mené à lister l'ensemble des tâches administratives de l'INFBS ainsi qu'à formaliser une fiche de poste. Embaucher une personne dédiée est une nécessité pour l'avenir.

Certification Qualiopi

L'audit de certification Qualiopi s'est déroulé le 20 octobre 2022. La seule non-conformité mineure a été levée la semaine suivante par la production des preuves de l'engagement des intervenant dans leur formation continue. Les sept mois de travail nécessaire à Aina Rajohnson pour s'acculturer Qualiopi (textes et exigences), élaborer les process attendus et formaliser les documents afférents, archiver les « preuves » et pouvoir les présenter ont permis à l'INFBS d'être certifié le 27 octobre 2022. L'audit intermédiaire devrait avoir lieu durant le 1^{er} semestre 2024 et l'audit de renouvellement en octobre 2025.

Cette certification permet à l'INFBS de désormais pouvoir percevoir des financements dédiés à la formation professionnelle tel le compte personnel formation ou les OPCO.

Stratégie fédérale de formation

L'INFBS administre l'ensemble des formations fédérales.

Pour les formations professionnelles, Il est prestataire du CREPS de Montpellier pour la 3^{ème} session du DEJEPS.

Outre une veille réglementaire continue, l'INFBS a répondu aux requêtes des instances déconcertées. La communication et la concertation avec les acteurs de la formation a permis d'identifier des interlocuteurs formation sur les territoires. Outre la mise à jour des plans annuels

de formation des Ligues, les échanges ont gravités autour de la mise en conformité de la rémunération des instructeurs.

Rémunération des instructeurs

Eric Dedieu à fait un travail de recherche des éléments règlementaires et juridiques concernant la rémunération des instructeurs et sa mise en conformité. Entre fin octobre et début novembre, quatre webinaires à destination des instructeurs (arbitrage, scorage, sportif) et des responsables formation des ligues ont été animés par Eric Dedieu, avant une présentation synthétique au comité directeur le 8 décembre.

Les contacts pris avec les structures proposant le portage salarial aboutissent à un coefficient de l'ordre de 1,85 pour la prestation, soit un coût de 167€ pour 90€ net par journée d'instruction payés à l'instructeur.

Parallèlement les instructeurs ont été sondés sur leur intentions. Au 15 décembre les résultats étaient les suivants :

	Arbitrage BS		Officiel B5		Scorage BS		Sportif BS		Total	
	Individus	%	Individus	%	Individus	%	Individus	%	Individus	%
Pool instructeurs										
Nbre d'instructeurs	22		2		16		41		81	
Réponses au questionnaire	7	31,82%	1	50,00%	8	50,00%	23	56,10%	39	48,15%
Positionnement par rapport à la fonction d'instructeur										
Instructeurs souhaitant arrêter	1	4,55%							1	1,23%
Instructeurs souhaitant accéder au niveau supérieur	5	22,73%	1	50,00%	2	12,50%	10	24,39%	18	22,22%
Statut envisagé pour mener les formations										
Bénévole	1	4,55%	1	50,00%			2	4,88%	4	4,94%
Travailleur Indépendant	2	9,09%					5	12,20%	7	8,64%
Facture							5	12,20%	5	6,17%
Salarié INFBS	1	4,55%			6	37,50%	4	9,76%	11	13,58%
CTN	1	4,55%			0	0,00%	5	12,20%	6	7,41%
Instructeur avec problématique à résoudre	1	4,55%			2	12,50%	2	4,88%	5	6,17%

Interventions pédagogiques et optimisation des formations

Les cadres fédéraux de la DTN et des intervenants extérieurs professent en présentiels et en distanciel dans les formations professionnelles. Selon leur retours, les rubans pédagogiques et les programmes de formations de celles-ci font l'objet d'adaptations.

Les formations fédérales sont majoritairement instruites par des instructeurs, ponctuellement par des cadres fédéraux.

Formations Professionnelles

DEJEPS session 2022-2023 : 13 stagiaires initialement inscrits, 1 abandon (certification en juin 2023)

CQP session 2021-2022 : 7 stagiaires (certifiés en mars 2022)

Formations Fédérales

Les 139 formations ayant fait l'objet d'une demande d'agrément en 2022 se répartissent ainsi :

DFA	EF1	AJ	UCR	AF1	AF2	AF3	JS	SF1	SF2	SF3	OF1	OF2
25	7	7	29	33	2	1	0	21	9	1	3	1

Détails des résultats pour l'année 2022 en cours de traitement.

Remerciements

La CF Formation remercie Eric Dedieu pour tout le travail accompli toutes ces années au sein de l'INFBS et sa participation à l'efficacité de la formation des bénévoles (arbitrage, scorage, CT et sportif) et des professionnels oeuvrant dans nos disciplines.